

# Conditions générales du stage

## **Article 1 : Modalités d'inscription**

Votre inscription est définitive dès réception du chèque et du bulletin d'inscription.

La signature du dossier d'inscription signifie l'acceptation des conditions générales et le respect des conditions de règlement.

## **Article 2 : Déroulement, objet, nature et caractéristique du stage**

Les conditions générales dans lesquelles la formation est dispensée

L'objectif, le programme, la méthode et le contenu pédagogique du stage, les références du photographe, le public auquel il s'adresse, ainsi que les pré-requis éventuels nécessaires, figurent sur les documents accompagnant le bulletin d'inscription.

## **Article 3 : Évaluations, Attestations et Certificats**

A la fin du stage, un document relié résumant les deux journées sera remis aux stagiaires, Christophe Thiry peut fournir, sur demande, une attestation de participation.

## **Article 4 : Responsabilité**

Christophe Thiry ne saurait en aucun cas être tenue pour responsable d'accidents corporels survenus lors du stage. Christophe Thiry ne pourra en aucun cas, être tenu responsable de vols, disparitions, détériorations ou autres dommages de tout objet ou autre appartenant au stagiaire ou à l'un des autres stagiaires présents sur place.

## **Article 5 : Droits d'images**

Vous déclarez céder tous droits d'image, en tant que participant, et vous vous engagez à n'effectuer aucun recours contre L'Espace photographique Christophe Thiry qui pourra utiliser toutes les images, photos, films, pris à l'occasion du stage et ce sans limite dans le temps. Chaque stagiaire repartira avec ses photos (plus exactement avec ses fichiers), cela ne lui donnera pourtant aucun droit d'utilisation en dehors d'un cercle familial privé. Aucune photo ne pourra être utilisée en dehors du cercle familial privé que ce soit à l'usage commercial ou non. Aucune photo réalisée dans un stage de portrait ou de nu ne vous donnera l'autorisation de l'exposer ou la publier.

## **Article 6 : Règlement**

Je verse à l'ordre de Christophe Thiry l'acompte forfaitaire de 100€ par stage (200€ pour la formule « duo »), le solde sera effectué à l'arrivée du stagiaire.

## **Article 7 : Interruption et annulation de stage**

Tout stage commencé est dû. L'acompte versé à l'inscription est acquis à l'« Espace photographique Christophe Thiry » et il ne sera procédé à aucun remboursement en cas de désistement. Cependant le remplacement est admis. Le nombre de participants est limité à 8 stagiaires. Si le nombre de participants est inférieur à 2 stagiaires, l'organisateur se réserve le droit d'annuler le stage. Les frais engagés par les stagiaires leur seront alors remboursés, ou décalés sur stage à une autre date choisie par le stagiaire.

## **Article 8 : Frais annexes**

Les frais de transport incombent au stagiaire.

**■J'accepte les conditions générales du stage.**

Date et signature (précédés de la mention lu et approuvé)

**Signature du stagiaire**

**Signature des parents pour les mineurs**